

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**N° 01 - F**

Correspondant à EC1907/2006 (REACH) et OChim RS 813.11 (CH)

Editée le 23.11.12

Modifiée le :

Par :

1. Identification de la préparation et raison sociale**Nom du produit :****STEESOL****But d'application :**

Décapant supérieur pour la brasure tendre de tous les métaux, (sauf l'aluminium)

Fabricant / Fournisseur :

Vuille F. et J. Sàrl
 Chemin des Repaires 18
 2017 Boudry
 Tél. 032 842 17 88
 Fax. 032 842 17 48
 Courriel : info@steesol.ch

Numéro d'appel en cas d'urgence :**Centre Suisse d'Information Toxicologique : 145 (24h/24)****2. Composition / information sur les composants****Caractérisation chimique du produit :**







Mélange effectué à partir des produits mentionnés ci-après

Substances dangereuses :

D'après la directive sur les substances dangereuses CLP CE n° 1272/2008

No. CAS	Désignation	Teneur %poids	Symbole de danger	Phrases	
				R	H
7646-85-7	Chlorure de zinc		C / N	R22, R34, R50/53	H302, H314, H410
12125-02-9	Chlorure d'ammonium		Xn	R22 R36	H302, H319
107-21-1	Ethylène glycol		Xn	R22	H302

Texte des phrases R et H : voir chapitre 16

Eléments d'étiquette			
Etiquetage selon 1999/45/CE (jusqu'au 01.06.2015)		Etiquetage selon 1272/2008 (CLP) et SGH (au plus tard dès le 01.06.2015)	
 <p>Xn + Xi</p>		 <p>Corrosif</p>	
 <p>Dangereux pour l'environnement</p>		  	
Classification CE :	Nocif	Mots indicateurs	Danger
Phrases de risque :	<p>R 22 : Nocif par ingestion R 34 : Provoque des brûlures R 36 : Irritant pour les yeux R 38 : Irritant pour la peau R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p>	Mention de dangers CEC :	<p>Dangers pour la santé :</p> <p>H 302 : Nocif par ingestion H 314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H 319 : Provoque une sévère irritation des yeux H 410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme</p>
Conseils de prudence :	<p>S 22 : ne pas respirer les poussières S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin S 36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage S 45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin S 60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet spécial S 61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la FDS</p>	Mentions de mises en garde CEC :	<p>Réaction :</p> <p>P 273 : Eviter le rejet dans l'environnement P 280 : Porter des gants de protection P 305+P351+P338 : En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées facilement. Continuer à rincer P 310 : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.</p> <p>Elimination :</p> <p>P 501 : Eliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément à la réglementation en vigueur.</p>
3. Identifications des dangers			
<p>Contient du chlorure de zinc et du chlorure d'ammonium. Irritant pour les yeux et la peau Nocif en cas d'ingestion - Dangereux pour l'environnement Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long termes pour l'environnement aquatique.</p>			

4. Premiers secours	
Indications générales :	Oter les vêtements contaminés par le produit.
Contact avec les yeux :	Le cas échéant enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement à l'eau claire pendant au moins 15 minutes en gardant l'œil ouvert. Consulter un médecin rapidement.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau et du savon ou à l'aide d'un détergent approprié pour la peau. Si une irritation apparaît, consulter un médecin
Ingestion :	Immédiatement consulter un médecin ou diriger la personne vers l'hôpital le plus proche. Tenir la personne tranquille Ne pas provoquer de vomissement
Inhalation :	Transporter la personne contaminée au grand air. Mettre la personne en position de repos et maintenir sa température. Si la respiration s'arrête ou donne des signes de faiblesse, commencer une respiration artificielle (pas de bouche-à-bouche). En cas de perte de connaissance, stabiliser le malade dans une position latérale et consulter un médecin.
5. Mesures de lutte contre l'incendie	
Moyens d'extinction appropriés :	Mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche Pulvérisation d'eau ou brouillard Ne pas décharger les eaux d'extinction dans le milieu aquatique
Moyens d'extinction déconseillés :	Ne pas utiliser de jet d'eau
Risques spéciaux :	Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. L'inhalation des produits de décomposition peut sérieusement porter atteinte à la santé.
Equipement de protection spécial :	Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome

6.	Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
	Précautions personnelles Equipement de protection Procédures d'urgences	<p>Eviter un contact avec le liquide déversé accidentellement ou libéré.</p> <p>Retirer immédiatement tout vêtement contaminé.</p> <p>Pour des préconisations en matière de choix d'un équipement de protection individuelle, voir le Chapitre 8 de cette FDS.</p> <p>Pour les recommandations sur l'élimination du liquide déversé accidentellement, voir le Chapitre 13.</p>
	Précautions environnementales	<p>Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel.</p> <p>Utiliser un confinement approprié pour éviter une contamination de l'environnement</p> <p>Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées.</p> <p>Informez les autorités compétentes conformément à la loi.</p>
	Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage	Utiliser un neutralisant. Absorber le produit avec un matériau absorbant et éliminer selon le chiffre 13. Nettoyer à grande eau et aérer ensuite l'endroit où la dispersion a eu lieu.
7.	Manipulation et stockage	
	Précautions générales	<p>Eviter la formation ou la présence d'aérosols dans l'air. Veiller à une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail et à une bonne aération du local.</p> <p>Avant de braser, veiller à éliminer tout excédent de Steesol. Lors du brasage, des gaz de combustion ou des vapeurs dangereuses peuvent se former et notamment avec dégagement de chlore.</p> <p>Pour des informations sur les équipements de protection individuelle, voir Chapitre 8.</p>
	Précautions pour une manipulation sans danger	<p>Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.</p> <p>A n'utiliser que dans des zones bien ventilées.</p> <p>Ne pas jeter les résidus à l'égout.</p>
	Conditions de stockage sûr et incompatibilité	<p>Entreposer dans un endroit frais et ventilé.</p> <p>Conservé les récipients bien fermés.</p> <p>Entreposer dans une zone bien ventilée et sur un bac de rétention.</p> <p>Stockage à température ambiante.</p> <p>Ne pas stocker avec des produits oxydants ou basiques.</p>
	Consignes concernant les récipients	Les conteneurs, même ceux qui ont été vidés, doivent être considérés comme des déchets spéciaux

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle					
Paramètres de contrôle					
Valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail					
N° CAS	Produits	Source	Type	Concentration	Remarque
7646-85-7	Chlorure de zinc	OSHA	VME	1 mg/m ³	
12125-02-9	Chlorure d'ammonium		VME	3 mg/m ³	Dosé selon EN 481
107-21-1	Ethylène glycol		VME	26 mg/m ³	
			VLE	52 mg/m ³	
Note : VME : valeur (limite) moyenne d'exposition VLE : valeur limite d'exposition OSHA : Occupational Safety and Health Administration (US)			DJA : dose journalière acceptable VECD : valeur (limite) d'exposition de courte durée NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health INRS : Institut national de recherche scientifique		
Contrôle de l'exposition					
Information générale		<p>Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varieront en fonction des conditions d'exposition potentielle.</p> <p>Choisir des contrôles basés sur une évaluation des risques liés aux conditions locales.</p> <p>Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture, y compris ceux des animaux.</p> <p>Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.</p> <p>Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.</p> <p>Conserver à part les vêtements de protection.</p> <p>Eviter tout contact avec les yeux et la peau.</p>			
Equipement de protection individuelle		<p>L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes nationales recommandées.</p> <p>Vérifier avec les fournisseurs de l'équipement de protection.</p>			
Protection des yeux		Lunettes de protection (EN166)			
Protection des mains		<p>L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin des mains</p> <p>Ne porter des gants que sur des mains propres.</p> <p>Après utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement.</p> <p>Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.</p>			

Protection respiratoire	Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous du seuil de protection de la santé sur le lieu de travail, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation. Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masques et de filtres.
Méthodes de contrôle	Des contrôles de concentration de substances dans la zone où respirent les opérateurs ou sur le lieu de travail peuvent être nécessaires pour confirmer la conformité à une valeur limite d'exposition et à des exigences de contrôles.
Mesures de contrôle de l'exposition environnementale	Les consignes locales sur les limites d'émission des substances volatiles doivent être observées lors du rejet de l'air extrait contenant des vapeurs.

9. Propriétés chimiques et physiques

Paramètre	Valeur	Unité	Remarque
Aspect :	Liquide incolore	-	-
Odeur :	Neutre, légèrement douceâtre	-	-
Niveau de détection olfactive :	Données non disponibles	-	-
pH :	3.0	-	-
Point d'ébullition :	>150°C	°C	(Données non disponibles) DIN 51761
Point d'éclair :	Non applicable (NA)	°C	DIN 51755
Limites d'explosivité, flammabilité dans l'air	NA	% (v)	
Température d'ignition	Données non disponibles		
Température d'auto-inflammation	NA	°C	ASTM E-659
	NA	°C	DIN 51794
Pression de vapeur	< 600	pa	À 20°C
	< 2'300	pa	À 0° C
Poids spécifique	Non disponible		
Masse volumique	~1'450	kg/m ³	À 15°C ASTM D-4052
	Non disponible		À 20° C DIN 51757
Solubilité dans l'eau	Entièrement miscible		
Solubilité dans d'autres solvants	Données non disponibles		
Coefficient de partage n-octanol/eau	NA		Log Poe
Viscosité dynamique	Non disponible		

	Viscosité cinématique	Non disponible	mm ² /s	À 25° C
	Densité de vapeur (air=1)	Non disponible		
	Vitesse d'évaporation	Non disponible		DIN 53170, di-éthyl ether=1 (nBuAc=1)
		Non disponible		ASTM D 3539 n-Bu-Ac=1
	Séparation du solvant	NA	%	RID/ADR
10.	Stabilité et réactivité			
	Réactivité :	Stable dans les conditions normales d'utilisation		
	Stabilité :	Stable dans les conditions normales d'utilisation		
	Possibilité de réactions dangereuses :	Stable dans les conditions normales d'utilisation		
	Matières à éviter :	Réagit avec les oxydants forts et bases, les alcalins puissants, les peroxydes et les composés halogénés. Réagit également avec l'aluminium, le chlorure de chrome.		
	Produits de décomposition dangereux :	En cas de combustion, émet des fumées toxiques.		
11.	Informations toxicologiques			
	Base d'évaluation :	Les informations fournies sont basées sur des essais sur les produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants.		
	Voies d'exposition :	L'exposition peut avoir lieu par l'intermédiaire de : <ul style="list-style-type: none"> • Inhalation • Ingestion • Absorption par la peau • Contact avec les yeux 		
	Irritation de la peau :	Provoque une légère irritation de la peau et des muqueuses		
	Irritation des yeux :	Effet irritant		
	Ingestion :	Effet irritant pour la cavité buccale		
	Note :	Aucune information toxicologique n'est disponible pour le mélange. Le produit n'est pas contrôlé comme tel, mais classifié selon la méthode de la directive 99/45/CE suivant Art.12 § 1 OChim.		

12. Informations écologiques				
Base d'évaluation		Des données toxicologiques incomplètes sur le produit sont disponibles. L'information ci-dessous est en partie basée sur les connaissances sur les composés et sur l'écotoxicologie de produits similaires.		
Toxicité aigüe				
N° CAS	Produits	% poids	Sujet	
7646-85-7	Chlorure de zinc		Poissons	CL50* (cyprinus carpo) 0.4-2.2 mg/l – 96h *concentration létale
			Invertébrés aquatiques	CE50* Daphnia magna 0.2 mg/l – 48h *concentration efficace médiane
			Algues	LOEC* Pseudokirchneriella subcapitata 12.5 mg/l – 96h *Lowest Observed Effect Concentration
12125-02-9	Chlorure d'ammonium		Poissons	CL50 (cyprinus carpo) 209 mg/l – 96h CL50 (Oncorhynchus mykiss) 4 mg/l – 96h
			Daphnia Magna	CE50 (48 heures) 161 mg/l
Persistance et dégradabilité				
N° CAS	Produits	% poids	Remarque	
7646-85-7	Chlorure de zinc		Données non disponibles	
12125-02-9	Chlorure d'ammonium		Données non disponibles	
Potentiel de bioaccumulation				
N° CAS	Produits	% poids	Remarque	
7646-85-7	Chlorure de zinc		Pimephales promelas 63d Facteur de bioconcentration (FBS) : 21'000	

12125-02-9	Chlorure d'ammonium		Données non disponibles
Mobilité			
N° CAS	Produits	% poids	Remarque
7646-85-7	Chlorure de zinc		Données non disponibles
12125-02-9	Chlorure d'ammonium		Données non disponibles
13. Informations relatives à l'élimination			
Code déchet:	Code OMoD : 11-01-05 Est un déchet spécial au sens de l'OMoD.		
Emballages souillés :	Vider complètement le récipient. Voir Chapitre 7 avant de manipuler le produit ou le récipient. Une fois nettoyés, envoyer les emballages au récupérateur de fûts ou métaux.		
14. Informations relatives au transport			
Le transport doit se faire selon les prescriptions de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID), selon le Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses (IMDG) et selon la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale (ICAO/IATA).			
ADR / RID (transport par route / chemin de fer)	UN 3264 Désignation : Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. Classe UN : 8 Groupe d'emballage : III		
15. Informations réglementaires			
Classe de toxicité :	Observer l'étiquette		
Classe de toxicité pour l'eau :	1 : Légèrement polluant		
Autres informations :	NA		
16. Autres informations			
Phrases R	R 22	Nocif par ingestion.	
	R 34	Provoque des brûlures	
	R 36	Irritant pour les yeux	

		R 38	Irritant pour la peau.
		R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	Phrases H (selon SGH)	H 302	Nocif par ingestion
		H 314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires
		H 319	Provoque une sévère irritation des yeux
		H 410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
	Phrases S	S 22	Ne pas respirer les poussières
		S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
		S 36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
		S 45	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
		S 60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet spécial
		S 61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la FDS
	Phrase P	P 273	Éviter le rejet dans l'environnement
		P 280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage
		P 305 + P 351 + P 338	En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
		P 310	Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
		P 501	Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément à la réglementation en vigueur.